



Communiqué de presse

Nantes le 19 décembre 2018

**Centrale de Cordemais :
ECOCOMBUST est une alternative crédible à la fermeture de la centrale,
le gouvernement doit l'encourager !**

Les conseillers du CESER des Pays de la Loire, issus du monde économique, social, environnemental, éducatif et associatif, ont adopté, le 18 décembre, une contribution sur l'avenir de la centrale de Cordemais (81 votes POUR et 3 abstentions). Elle conclut que la conversion de la centrale à la biomasse est une alternative crédible et préférable à sa fermeture.

Le 27 novembre dernier, le Président de la République a confirmé la fermeture des quatre dernières centrales à charbon françaises d'ici 2022. La région des Pays de la Loire étant particulièrement concernée par cette annonce, le CESER a décidé de produire une contribution sur l'avenir de la centrale de Cordemais en examinant les conséquences d'une fermeture et les alternatives possibles, particulièrement le projet de conversion de la centrale à la biomasse.

Il ressort de cette analyse que la fermeture de la centrale de Cordemais aurait un impact très négatif sur le territoire avec la suppression de près de 1500 emplois et la disparition d'importantes retombées économiques et fiscales. Elle comporterait en outre de forts risques pour l'approvisionnement électrique de la Bretagne dont les alternatives à Cordemais ne sont à ce jour pas garanties. L'effet sur les gaz à effet de serre serait positif au niveau français mais limité (la centrale est à l'origine de 0,6% des émissions) ; il serait plus contestable au niveau européen puisque la fermeture conduirait à importer de l'électricité depuis des pays utilisant bien plus les énergies fossiles que la France.

ECOCOMBUST, le projet de conversion de la centrale à la biomasse, permettrait à contrario de répondre à la fois aux enjeux de maintien de l'activité sur le territoire, d'approvisionnement électrique de l'ouest de la France et de lutte contre le réchauffement climatique puisqu'il mènerait à une division par 25 des émissions de la centrale avant de parvenir à la neutralité carbone. Au-delà de ces aspects, le CESER s'est attaché dans sa contribution, à analyser l'ensemble des interrogations soulevées par le projet (modèle économique, qualité de l'air, disponibilité de la ressource...). Il conclut que ce dernier est viable et crédible même s'il comporte des marges notables d'amélioration.

Le CESER préconise donc que l'État ne ferme pas la porte au projet ECOCOMBUST et qu'il l'intègre à son plan de sortie du charbon. Il demande l'accompagnement du projet dans le cadre du contrat de transition énergétique. Il préconise enfin pour EDF l'élaboration du plan d'approvisionnement de la centrale en lien avec la filière et la Région, et le lancement d'une étude logistique afin de privilégier, autant que possible, le transport fluvial et ferroviaire de la ressource.

[Lire la Contribution sur la centrale de Cordemais et la synthèse](#)

Contact presse : sylvie Boutin-Blanloeil. Tél. 06 85 24 69 20

cese.regional@paysdelaloire.fr - www.ceser.paysdelaloire.fr Twitter : [@ceserPDL](https://twitter.com/ceserPDL)

À propos du CESER des Pays de la Loire

Le CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions. C'est l'assemblée consultative de la Région des Pays de la Loire, une instance unique dans le paysage institutionnel. Le CESER est constitué de 120 conseillères et conseillers issus du monde économique, social, environnemental, éducatif et associatif ligérien. Ils représentent tous les courants de la société civile organisée.

Le CESER outre les rapports budgétaires, apporte par son analyse, ses préconisations et sa vision prospective, des avis et des contributions de la société civile, à l'ensemble des acteurs et décideurs des territoires. Le CESER travaille en amont des politiques publiques, et depuis la loi Notre, possède également une mission d'évaluation et de suivi des politiques publiques.